

Sur la suppression des notes dans le cadre de la mise en place du socle commun

Philippe Perrenoud distingue trois fonctions assignées à l'évaluation tout en signalant qu'il en existe une quatrième, à laquelle il n'accorde pas tout à fait le même statut qu'aux trois autres. Pour ce qui nous concerne, cette quatrième « fonction » revêt cependant une importance réelle. Dans le cadre actuel des expériences de suppression des notes menées dans certains établissements, notamment en classe de sixième, il s'agit même du point principal sur lequel ces expériences rencontrent des difficultés. Ce point concerne la communication aux parents.

Voici ces fonctions définies par Philippe Perrenoud dans un article datant de 2001 intitulé « Les trois fonctions de l'évaluation dans une scolarité organisée en cycles » :

« L'évaluation *formative* soutient la régulation des enseignements et des apprentissages en train de se faire, elle se déploie à l'intérieur d'un cursus scolaire.

L'évaluation *certificative* garantit des acquis à l'égard de tiers, elle intervient à l'issue d'un cursus donné.

L'évaluation *pronostique* fonde des décisions de sélection ou d'orientation, elle se situe en amont d'un cursus et sous-tend un choix.

L' " évaluation informative ", n'est pas une quatrième fonction, mais seulement ***une façon de rendre accessible aux parents ou à l'administration scolaire une partie des informations dont les professionnels ont besoin*** pour réguler les apprentissages, certifier des acquis ou orienter les élèves. »

Examinons chacune de ces fonctions dans le cadre de la mise en place du socle commun et de la question qui nous préoccupe, à savoir : est-il pertinent de supprimer les notes ?

1- L'évaluation formative

L'évaluation formative est la fonction première et essentielle de l'évaluation : elle est une composante indispensable et inséparable du processus d'enseignement (elle renseigne l'enseignant sur ce qui est acquis et ce qui reste à acquérir) et d'apprentissage (elle renvoie à l'élève l'information sur ce qu'il maîtrise et ce qu'il ne maîtrise pas).

« L'évaluation formative, comme outil de régulation des apprentissages et des enseignements, n'est rien d'autre qu'une composante d'une pédagogie différenciée. »
(Philippe Perrenoud)

Dans le cadre du socle commun, qui fonctionne sur un modèle d'enseignement inclusif dont on sait que la différenciation pédagogique constitue la pierre angulaire, cette fonction revêt encore une importance supplémentaire.

Cette fonction repose sur le fait que l'évaluation renseigne enseignant et élève sur les acquis. Le besoin est donc bien celui d'une évaluation par compétences qui pointe les acquis et désigne ce qui reste à travailler. Dans cette optique, la note joue un rôle nocif car elle masque les acquis : elle incite à retenir d'une évaluation une note là où on a besoin d'une liste d'acquis.

A ce premier reproche déjà rédhibitoire s'ajoute celui de la constante macabre : si on veut dans le cadre d'un enseignement inclusif mettre tous les élèves en réussite, et c'est bien l'objectif sur le socle commun, il ne faut pas laisser perdurer un système de notation dont on sait qu'il entretient la compétition scolaire qui, comme toute compétition, fait apparaître son lot de vainqueurs mais aussi de vaincus.

2- L'évaluation certificative

Philippe Perrenoud s'élève contre cette fonction pour laquelle il considère que, dans un système qui a mission de mener tous les élèves au terme de leur scolarité obligatoire, on a beaucoup trop tendance à poser des échéances certificatives constituant des barrages en cas d'échec : « l'évaluation *certificative* en est venue à désigner tout bilan de connaissances et de compétences dressé à la fin d'une étape de la scolarité. » Pour lui, « les bilans de fin de cycles d'apprentissage doivent rester formatifs jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ».

Dans le cas du socle commun, on peut considérer que les renseignements annuels d'items portés par chacun des enseignants constituent un bilan annuel permettant de garder la mémoire des acquis de l'élève sur l'année. Il s'agit à ce stade davantage de bilans formatifs que d'une véritable certification. Celle-ci interviendra en revanche tout à fait clairement en fin de collège lorsqu'il s'agira de valider les 7 compétences du socle. La validation du socle commun en fin de collège, préparée par les renseignements d'items apportés au cours des quatre années du collège, répond donc parfaitement au schéma souhaité par Philippe Perrenoud pour la fonction certificative de l'évaluation.

3- L'évaluation pronostique

Cette fonction de l'évaluation n'est attendue qu'en classe de troisième, premier palier réel d'orientation dans notre système éducation. La question posée ici de savoir s'il faut conserver les notes est alors sans objet. Les notes sont institutionnellement imposées en classe de troisième. La raison essentielle est que l'institution ne sait pas faire fonctionner le processus d'orientation et d'affectation des élèves sans les notes. Dans la situation actuelle, on peut donc conclure que la note s'impose pour la fonction pronostique de l'évaluation.

4- L'évaluation informative

Il s'agit du point principal sur lequel achoppent assez souvent les expériences de suppression des notes : comment communiquer en direction des familles en se privant des notes et des moyennes ?

Les notes constituent chez nous un vecteur de communication très efficace avec les familles : la note est facilement interprétée par les parents. C'est une pratique culturellement très installée et bien partagée. Sa disparition inquiète et peut déstabiliser des acteurs mais aussi compromettre des avancées notamment sur la mise en place d'une approche par compétences.

Pour Philippe Perrenoud, il faut « faire de l'information aux parents un *dérivé* des informations recueillies à des fins formatives, certificatives ou pronostiques ».

Je rejoins totalement son point de vue. La fonction formative, qui est essentielle pour la réussite d'une approche par compétences et pour étayer la différenciation, nécessite une évaluation par compétences dans laquelle la note est à proscrire. En revanche, cette information de type suivi des acquis qui est indispensable aux professionnels que sont les enseignants est beaucoup trop spécialisée, lourde et complexe pour être communiquée aux parents. Dès lors, il faut autre chose. Cela ne peut pas être le renseignement d'items qui est annuel. Une copie du LPC remise aux familles en fin d'année paraît indispensable pour faire le point sur les renseignements d'items mais cela ne permet pas un suivi au cours de l'année. Il faut donc, comme le propose Philippe Perrenoud, transmettre aux parents une information simplifiée et lisible par un non spécialiste de l'enseignement. La note adossée au suivi des acquis réalisé pour la fonction formative apparaît comme le vecteur naturel d'une communication adaptée aux parents.

Cela signifie qu'il faut construire une note à partir de l'évaluation par compétences exercée au cours du trimestre. Le processus de construction d'une telle note reste à

définir mais il ne présente pas de réelle difficulté dès lors que les enseignants identifient clairement le processus qu'ils mettent en œuvre.

Cette note trimestrielle ou bi-trimestrielle présente beaucoup d'avantages par rapport aux moyennes actuellement communiquées aux familles. D'abord elle n'est pas une moyenne. Or la moyenne est bien souvent ce qui se fait de pire en termes d'évaluation chiffrée. La note proposée ici est critériée, construite sur les objectifs poursuivis et évalués en termes de compétences. Cela peut être une sorte de pourcentage d'objectifs atteints. Elle présente l'avantage de bien refléter un niveau d'acquisition de ces objectifs et non une moyenne mélangeant du diagnostique, du formatif, du sommatif, voire du comportemental ...

Cette note intégrerait évidemment pour une bonne part les objectifs du socle commun mais elle intégrerait aussi, pour les disciplines concernées, les objectifs qui ne relèvent pas du socle. Une autre possibilité serait de délivrer deux notes par discipline : une au regard des objectifs du socle et une au regard des objectifs du programme. Une autre solution encore serait de délivrer une note par discipline et une par compétence du socle. Cela paraîtra peut-être une hérésie mais il faut mesurer ici que cette proposition ne consiste pas à évaluer les compétences par une note au cours du processus d'apprentissage. Il s'agit seulement, à intervalles réguliers, d'envoyer aux parents un indicateur chiffré, à même de les informer simplement et efficacement sur la réussite de leur enfant. Il conviendra évidemment de limiter strictement l'usage de cette note à la communication aux familles et d'éviter absolument qu'elle réapparaisse au sein de la classe.

Bilan et proposition

Evaluation Fonction	Dans le cadre du socle		Dans le cadre des programmes	
	Note	LPC	Note	Pronote, Sacoche ...
Formative	Nocive	Inadapté	Nocive	Adapté
Certificative (en 3^{ème})	Inutile	Idéal	Obligatoire	DNB (contrôle continu)
Pronostique (en 3^{ème})	Sans objet (le socle n'est pas un critère d'orientation)		Obligatoire	Inadapté
Informative	Efficace	Bilan annuel	Efficace	Possible, peu adapté

A retenir :

- Pour le processus d'enseignement-apprentissage, la note est nocive et l'évaluation par compétences est à privilégier.
- Pour la communication aux familles l'évaluation par compétences est peu adaptée et la note est efficace.

Proposition dans le cas où on souhaite supprimer les notes sur les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} ou 4^{ème}

Dans cette proposition, la note est totalement absente de la classe. L'évaluation est conduite par compétences, sur le socle commun mais également sur le programme, à l'aide d'un logiciel de suivi des acquis. En revanche, des notes par discipline sont communiquées aux familles en tant qu'indicateurs de la réussite de leur enfant. Le LPC est utilisé pour le renseignement des items et un bilan est communiqué aux familles en fin d'année. Une telle approche nécessite que les enseignants disposent d'une réflexion et d'une culture suffisantes sur l'évaluation. Elle permet de préserver l'intérêt essentiel de l'évaluation par compétences pour le processus d'apprentissage tout en conservant la note très utile pour communiquer avec les familles. La note est donc très marginale, utilisée exclusivement dans la communication collège-famille. Lors des rencontres avec les familles, le professeur doit être capable d'expliquer la note en termes de compétences acquises ou non acquises.

La communication professeur-élève se fait autour des compétences, du suivi des acquis, en incluant une part d'auto évaluation indispensable dans ce processus. (la note peut être communiquée à l'élève de façon anecdotique en fin de période ou trimestre)

La communication institution-famille se fait autour de la note dans les relevés ou les bulletins trimestriels. Cependant les parents auront l'occasion de se familiariser avec la logique des compétences :

- si la famille a accès au logiciel de suivi des acquis,
- dans les échanges entre élève et parents,
- si l'établissement choisit d'accompagner les bulletins d'un document synthétique sur le suivi des compétences,
- lors des réunions parents-professeurs au cours desquelles le professeur explicite la signification de la note,
- lorsque le professeur communique directement avec famille pour faire signer un document de suivi des compétences qui peut figurer dans le cahier de cours de l'élève.

Les familles vont donc développer une connaissance de l'enseignement par compétences. Cela peut permettre d'envisager dans une seconde phase un abandon de la note pour communiquer avec les familles si l'établissement estime que les conditions sont réunies pour cela. (compréhension et acceptation du principe par les familles, outils et organisation suffisamment construits du côté de l'établissement)

Au niveau de l'établissement, deux points sont à construire collectivement :

1. L'organisation des programmes en capacités et compétences dans les disciplines où les programmes dépassent le socle commun.
2. Le mode d'élaboration de la note transmise aux familles à partir du suivi des acquis qui est effectué dans la classe.

-
- Un logiciel (Pronote, Sacoche, Cerise, prochainement un logiciel du ministère) permet le suivi des acquis sur le socle (étage 1 du processus de validation) mais aussi sur les programmes. On notera que pour cela, les équipes enseignantes doivent organiser le travail sur les programmes en capacités et compétences ce qui nécessite un travail initial assez lourd (pour les disciplines dans

lesquelles le socle n'est qu'une partie du programme) Ce suivi des acquis peut éventuellement être laissé en consultation aux familles mais la nature des informations qu'il contient n'est pas adaptée au grand public.

- Le LPC est utilisé comme le prévoit l'institution pour renseigner les items. Il n'est pas utile de chercher à communiquer en direction des familles sur ces renseignements d'items en continu dans l'année. Un bilan de fin d'année est suffisant. En effet, le renseignement d'items se fait une seule fois par an pour un item, un élève et un professeur donnés.
- En fin de période ou de trimestre, le professeur, au vu des informations qu'il a réunies sur les acquis des élèves, construit une note pour la période ou le trimestre. Le mode de construction de cette note est à harmoniser au sein de l'établissement. Elle doit inclure une prise en compte du socle commun et le cas échéant une prise en compte du programme qui dépasse le socle dans certaines disciplines. Cette note n'a qu'une et une seule fonction : envoyer à la famille une indication frustre mais compréhensible par elle, pour situer la réussite de son enfant. Il faudra veiller strictement à ce que l'usage de la note se limite à cela et qu'elle ne réapparaisse pas dans la classe. Lors d'une rencontre avec la famille, le professeur doit être capable d'explicitier à quelles compétences acquises et non acquises correspond la note qu'il a attribuée.
- Au sein de la classe, les notes n'existent pas. L'évaluation est faite par compétences, sous forme de suivi des acquis. En revanche, en fin de trimestre, ou de période, en vue de communiquer une information simple et compréhensible aux familles, le professeur construit une note à partir de ce suivi des acquis. Ce mode de construction de la note est à définir au sein de l'établissement. Il doit correspondre à une sorte de pourcentage de maîtrise des compétences. **Il ne doit absolument pas être confondu avec le processus de validation des compétences qui exclut au contraire absolument tout recours à un pourcentage ou une note.** La note doit intégrer à la fois les objectifs du socle commun et ceux du programme pour les disciplines dans lesquelles le programme dépasse le socle.
- Quand des enseignants ont mise en œuvre une telle démarche sur un niveau de classe, on peut penser que leur réflexion les conduira à ne plus utiliser sur les niveaux suivants les notes comme ils le faisaient auparavant. En particulier, même au niveau de la classe de troisième, les moyennes trimestrielles dont le mode de calcul est souvent aberrant disparaîtront et seront remplacées par des notes établies sur des critères légitimes, fondés sur ces compétences acquises.
- Conclusion, tableau récapitulatif par fonction de l'évaluation :

Fonction	Modalité
Formative (dans la classe)	Par compétences, sans note
Certificative (socle, chaque année)	Livret Personnel de Compétences
Certificative (DNB, en 3 ^{ème} seulement)	Moyenne annuelle chiffrée obligatoire
Pronostique (orientation, 3 ^{ème} seulement)	Moyenne annuelle chiffrée obligatoire
Informative (communication aux parents)	Une note adressée aux familles par période

Page suivante : schéma d'ensemble du dispositif proposé

ETAGE 3

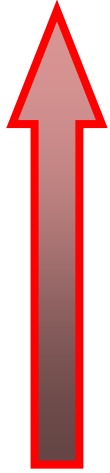
Validation des 7 compétences

Ce n'est plus un professeur mais l'équipe pédagogique qui prend la décision de validation d'une compétence.

Le professeur principal ou un professeur coordonnateur de chaque compétence reporte dans le LPC la décision de l'équipe.

La famille reçoit l'attestation finale de maîtrise du socle.

Le LPC entièrement renseigné depuis la classe est transmis au lycée d'accueil.



Deuxième niveau de décision

Tout au long des 4 années du collège, la régulation s'opère en continu entre les professeurs sur ces renseignements d'items.

1. L'objectif est que tout élève maîtrise le S3C. Il faut donc repérer en permanence les difficultés rencontrées sur les items afin d'apporter le suivi et les aides nécessaires.
2. Pour la plupart des élèves, la décision de validation à prendre en 3^{ème} doit être une formalité et faire consensus si sa préparation s'est effectivement effectuée sur les 4 années.

ETAGE 2

Renseignant d'items

Le renseignement se distingue d'une validation parce qu'il porte sur une seule année et n'engage qu'une seule discipline.

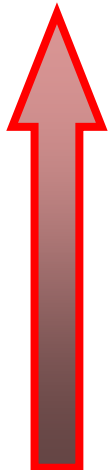
Le professeur globalise son évaluation.

Il prend la décision de renseigner, ou de refuser de renseigner, l'item.

Il atteste ainsi que, au regard des objectifs du socle de l'année en cours, l'élève maîtrise l'item dans le cadre des activités menées avec lui.

L'élève est informé dès qu'un item est renseigné.

La famille reçoit en fin d'année l'état annuel des renseignements d'items.



Premier niveau de décision

ETAGE 1

Suivi des acquis

A ce stade, les relevés effectués sont spécifiques de la discipline et de la pratique de l'enseignant. Ils ne sont pas communicables.

Le professeur enseigne et évalue ses élèves, sur le programme et sur le socle.

Sa discipline, sa personnalité et sa professionnalité, le contexte de classe et d'établissement, l'autonomie pédagogique, font que cet étage relève d'une organisation personnelle de l'enseignant.

Ce suivi s'exerce sur des objectifs aussi fins et fragmentés que le nécessite l'enseignement.

Le professeur évalue par compétences : il suit les acquis de ses élèves.

Les élèves sont associés à ce processus et invités à s'autoévaluer.

Un logiciel peut être utilisé pour stocker ces informations au niveau de l'établissement.

En fin de période ou de trimestre le professeur construit une note qui reflète les acquis de l'élève et qui est transmise aux familles.